

PÉRIODE D'INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries - Année scolaire 2024-2025

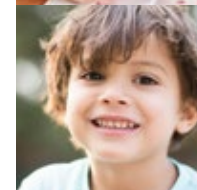
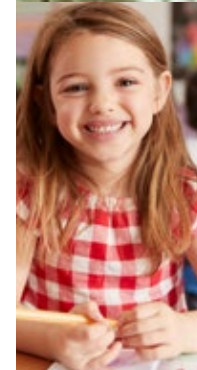
Notez que pour être admis au préscolaire, votre enfant doit être âgé de **5 ans** avant le **1^{er} octobre 2024**

Vous devez fournir les documents suivants :

- ✓ L'**ORIGINAL** du **certificat de naissance**, grand format, rédigé en français ou en anglais.
- ✓ Une preuve de résidence
(par exemple : compte de taxes, facture d'électricité, permis de conduire - sans étiquette de changement d'adresse).
- ✓ Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.
- ✓ Un jugement de cour, s'il y a lieu.
- ✓ Le formulaire d'admission et d'inscription 2024-2025.

Pour plus de détails : www.cssdgs.gouv.qc.ca/admission

QUAND : 5 AU 9 FÉVRIER 2024
OÙ : À VOTRE ÉCOLE DE SECTEUR!
SUR RENDEZ-VOUS



Pour plus d'information sur l'inscription scolaire, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/admission

Pour connaître votre école de secteur, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/geobus

Pour connaître les coordonnées de l'école de votre secteur, visitez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/trouver-une-ecole-primaire